



N° 1103

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 4 juin 2013.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

en hommage à Aimé Césaire,

présentée par Mesdames et Messieurs

Bruno LE ROUX, Serge LETCHIMY, Patricia ADAM, Jean-Pierre ALLOSSERY, Pouria AMIRSHAHI, François ANDRÉ, Avi ASSOULY, Dominique BAERT, Serge BARDY, Ericka BAREIGTS, Nicolas BAYS, Catherine BEAUBATIE, Luc BELOT, Gisèle BIÉMOURET, Philippe BIES, Jean-Pierre BLAZY, Jean-Luc BLEUNVEN, Patrick BLOCHE, Daniel BOISSERIE, Marie-Odile BOUILLÉ, François BROTTES, Isabelle BRUNEAU, Sabine BUIS, Jean-Claude BUISINE, Sylviane BULTEAU, Vincent BURRONI, Alain CALMETTE, Colette CAPDEVIELLE, Fanélie CARREY-CONTE, Martine CARRILLON-COUVREUR, Laurent CATHALA, Jean-Paul CHANTEGUET, Marie-Anne CHAPDELAINÉ, Pascal CHERKI, Alain CLAEYS, Jean-Michel CLÉMENT, Philip CORDERY, Jean-Jacques COTTEL, Catherine COUTELLE, Jacques CRESTA, Pascale CROZON, Seybah DAGOMA, Yves DANIEL, Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Pascal DEGUILHEM, Guy DELCOURT, Carole DELGA, Sophie DESSUS, Jean-Louis DESTANS, Michel DESTOT, Philippe DOUCET, Sandrine DOUCET, Jean-Luc DRAPEAU, Jean-Pierre DUFAU, Françoise DUMAS, William DUMAS,

Laurence DUMONT, Jean-Paul DUPRÉ, Yves DURAND, Olivier DUSSOPT, Christian ECKERT, Marie-Hélène FABRE, Martine FAURE, Matthias FEKL, Hervé FÉRON, Jean-Pierre FOUGERAT, Hugues FOURAGE, Michèle FOURNIER-ARMAND, Jean-Claude FRUTEAU, Jean-Louis GAGNAIRE, Geneviève GAILLARD, Jean-Patrick GILLE, Yves GOASDOUE, Daniel GOLDBERG, Geneviève GOSSELIN-FLEURY, Pascale GOT, Marc GOUA, Laurent GRANDGUILLAUME, Jean GRELLIER, Édith GUEUGNEAU, Élisabeth GUIGOU, Thérèse GUILBERT, Chantal GUITTET, Danièle HOFFMAN-RISPAL, Christian HUTIN, Monique IBORRA, Françoise IMBERT, Michel ISSINDOU, Éric JALTON, Serge JANQUIN, Régis JUANICO, Marietta KARAMANLI, Chaynesse KHIROUNI, Conchita LACUEY, Jean LAUNAY, Gilbert LE BRIS, Viviane LE DISSEZ, Jean-Marie LE GUEN, Annick LE LOCH, Jean-Pierre LE ROCH, Michel LEFAIT, Dominique LEFEBVRE, Patrick LEMASLE, Catherine LEMORTON, Arnaud LEROY, Michel LESAGE, Bernard LESTERLIN, Lucette LOUSTEAU, Jean-Pierre MAGGI, Thierry MANDON, Jacqueline MAQUET, Marie-Lou MARCEL, Jean-René MARSAC, Martine MARTINEL, Frédérique MASSAT, Sandrine MAZETIER, Michel MÉNARD, Nathalie NIESON, Maud OLIVIER, Monique ORPHE, Luce PANE, Hervé PELLOIS, Sébastien PIETRASANTA, Christine PIRES BEAUNE, Philippe PLISSON, Pascal POPELIN, Michel POUZOL, Patrice PRAT, Joaquim PUEYO, François PUPPONI, Catherine QUÉRÉ, Dominique RAIMBOURG, Marie RÉCALDE, Marie-Line REYNAUD, Denys ROBILIARD, Alain RODET, Frédéric ROIG, René ROUQUET, Gilbert SAUVAN, Gérard SEBAOUN, Julie SOMMARUGA, Pascal TERRASSE, Gérard TERRIER, Sylvie TOLMONT, Jean-Louis TOURAINE, Catherine TROALLIC, Jean-Jacques URVOAS, Clotilde VALTER, Daniel VAILLANT, Olivier VERAN, Michel VERGNIER, Jean-Michel VILLAUMÉ, Jean-Jacques VLODY et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen (1) et apparentés (2),

députés.

(1) *Ce groupe est composé de Mesdames et Messieurs* : Ibrahim Aboubacar, Patricia Adam, Sylviane Alaux, Jean-Pierre Allossery, Pouria Amirshahi, François André, Nathalie Appéré, Christian Assaf, Avi Assouly, Pierre Aylagas, Alexis Bachelay, Guillaume Bachelay, Jean-Paul Bacquet, Géard Bapt, Frédéric Barbier, Ericka Bareigts, Claude Bartolone, Christian Bataille, Marie-Noëlle Battistel, Laurent Baumel, Philippe Baumel, Nicolas Bays, Catherine Beaubatie, Jean-Marie Beffara, Luc Belot, Karine Berger, Gisèle Biémouret, Philippe Bies, Erwann Binet, Jean-Pierre Blazy, Yves Blein, Patrick Bloche, Daniel Boisserie, Pascale Boistard, Christophe Borgel, Florent Boudié, Marie-Odile Bouillé, Christophe Bouillon, Brigitte Bourguignon, Malek Boutih, Kheira Bouziane, Emeric Bréhier, Jean-Louis Bricout, Jean-Jacques Bridey, François Brottes, Isabelle Bruneau, Gwenegan Bui, Sabine Buis, Jean-Claude Buisine, Sylviane Bulteau, Vincent Burroni, Alain Calmette, Jean-Christophe Cambadélis, Colette Capdevielle, Yann Capet, Christophe Caresche, Fanélie Carrey-Conte, Martine Carrillon-Couvreur, Christophe Castaner, Laurent Cathala, Jean-Yves Cautlet, Nathalie Chabanne, Guy Chambefort, Jean-Paul Chanteguet, Marie-Anne Chapdelaine, Dominique Chauvel, Pascal Cherki, Jean-David Ciot, Alain Claeys, Jean-Michel Clément, Marie-Françoise Clergeau, Philip Cordery, Valérie Corre, Jean-Jacques Cottel, Catherine Coutelle, Jacques Cresta, Pascale

Crozon, Seybah Dagoma, Yves Daniel, Carlos Da Silva, Pascal Deguilhem, Florence Delaunay, Guy Delcourt, Carole Delga, Sébastien Denaja, Françoise Descamps-Crosnier, Sophie Dessus, Jean-Louis Destans, Michel Destot, Fanny Dombre Coste, René Dosière, Philippe Doucet, Sandrine Doucet, Jean-Luc Drapeau, Françoise Dubois, Jean-Pierre Dufau, Anne-Lise Dufour-Tonini, Françoise Dumas, William Dumas, Jean-Louis Dumont, Laurence Dumont, Jean-Paul Dupré, Yves Durand, Philippe Duron, Olivier Dussopt, Christian Eckert, Henri Emmanuelli, Corinne Erhel, Sophie Errante, Marie-Hélène Fabre, Alain Fauré, Martine Faure, Olivier Faure, Matthias Fekl, Vincent Feltesse, Hervé Féron, Richard Ferrand, Jean-Pierre Fougerat, Hugues Fourage, Michèle Fournier-Armand, Christian Franqueville, Michel Français, Jean-Claude Fruteau, Jean-Louis Gagnaire, Geneviève Gaillard, Yann Galut, Hélène Geoffroy, Jean-Marc Germain, Jean-Patrick Gille, Jean Glavany, Daniel Goldberg, Geneviève Gosselin, Pascale Got, Marc Goua, Linda Gourjade, Laurent Grandguillaume, Estelle Grelier, Jean Grellier, Jérôme Guedj, Élisabeth Guigou, Thérèse Guilbert, Chantal Guittet, David Habid, Razzy Hammadi, Mathieu Hanotin, Danièle Hoffman-Rispal, Joëlle Huillier, Sandrine Hurel, Monique Iborra, Françoise Imbert, Michel Issindou, Éric Jalton, Serge Janquin, Henri Jibrayel, Régis Juanico, Armand Jung, Laurent Kalinowski, Marietta Karamanli, Philippe Kemel, Chaynesse Khirouni, Bernadette Laclais, Conchita Lacuey, Jérôme Lambert, Colette Langlade, Jean Launay, Pierre Léautey, Pierre-Yves Le Borgn', Jean-Yves Le Bouillonec, Patrick Lebreton, Gilbert Le Bris, Anne-Yvonne Le Dain, Jean-Yves Le Déaut, Viviane Le Dissez, Michel Lefait, Dominique Lefebvre, Jean-Marie Le Guen, Annick Le Loch, Axelle Lemaire, Patrick Lemasle, Catherine Lemorton, Christophe Léonard, Annick Lepetit, Jean-Pierre Le Roch, Bruno Le Roux, Arnaud Leroy, Michel Lesage, Bernard Lesterlin, Michel Liebgott, Martine Lignières-Cassou, Audrey Linkenheld, François Loncle, Lucette Lousteau, Jean-Pierre Maggi, Jean-Philippe Malle, Thierry Mandon, Jacqueline Maquet, Marie-Lou Marcel, Jean-René Marsac, Philippe Martin, Martine Martinel, Frédérique Massat, Sandrine Mazetier, Michel Ménard, Patrick Mennucci, Kléber Mesquida, Pierre-Alain Muet, Philippe Nauche, Ségolène Neuville, Nathalie Nieson, Philippe Noguès, Maud Olivier, Monique Orphé, Michel Pajon, Luce Pane, Christian Paul, Rémi Pavros, Germinal Peiro, Jean-Claude Perez, Sylvie Pichot, Sébastien Pietrasanta, Martine Pinville, Christine Pires Beaune, Philippe Plisson, Élisabeth Pochon, Pascal Popelin, Dominique Potier, Émilienne Poumirol, Michel Pouzol, Patrice Prat, Joaquim Pueyo, François Pupponi, Catherine Quéré, Valérie Rabault, Monique Rabin, Dominique Raimbourg, Marie Récalde, Marie-Line Reynaud, Eduardo Rihan Cypel, Denys Robiliard, Alain Rodet, Marcel Rogemont, Frédéric Roig, Barbara Romagnan, Bernard Roman, Dolores Roqué, Gwendal Rouillard, René Rouquet, Alain Rousset, Béatrice Santais, Odile Saugues, Gilbert Sauvan, Gilles Savary, Gérard Sebaoun, Christophe Sirugue, Julie Sommaruga, Suzanne Tallard, Pascal Terrasse, Gérard Terrier, Thomas Thévenoud, Sylvie Tolmont, Jean-Louis Touraine, Stéphane Travert, Catherine Troallic, Cécile Untermaier, Jean-Jacques Urvoas, Daniel Vaillant, Hélène Vainqueur-Christophe, Jacques Valax, Clotilde Valter, Michel Vauzelle, Olivier Véran, Fabrice Verdier, Michel Vergnier, Patrick Vignal, Jean-Michel Villaumé, Jean Jacques Vlody, Paola Zanetti.

(2) Dominique Baert, Serge Bardy, Marie-Françoise Bechtel, Chantal Berthelot, Jean-Luc Bleunven, Guy-Michel Chauveau, Yves Goasdoué, Édith Gueugneau, Christian Hutin, Jean-Luc Laurent, Annie Le Houerou, Serge Letchimy, Gabrielle Louis-Carabin, Hervé Pellois, Napole Poluté, Boinali Said.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous célébrons aujourd'hui le centenaire de la naissance du grand poète Aimé Césaire, le 26 juin 1913, à Basse-Pointe, en Martinique.

Aimé Césaire était un homme de conviction et un homme d'action. Comme le dit Daniel Maximin, écrivain et poète guadeloupéen, dans la revue *Présence africaine*, en 1983, au cours d'une interview avec l'écrivain : « *On imagine mal le poète solitaire Césaire et le député-maire Césaire aussi près l'un de l'autre, à tenter de faire la synthèse entre l'action poétique et l'action politique.* »

Avec Aimé Césaire, nous sommes confrontés à la présence d'un homme de lettres, mais aussi à celle d'un homme d'action étroitement mêlé à la vie politique. Nous rencontrons un écrivain qui a su faire que ses écrits ne soient pas seulement des essais ou des poèmes, mais aussi des repères jalonnant l'action publique.

Maire de Fort de France de 1945 à 2001, député de la Martinique de 1945 à 1993, il n'a pas seulement œuvré pendant un demi-siècle au développement des Antilles, il a aussi contribué à l'éveil de la conscience internationale en militant contre le colonialisme et contre toutes les formes d'abaissement de la dignité humaine.

En menant son combat contre la damnation de l'Afrique et du « Nègre » et contre les méfaits du colonialisme, Aimé Césaire ne s'est pas contenté de défendre les seules valeurs humaines. Il fut un prodigieux observateur de la nature et de ses équilibres. De son observation de l'inouï du Vivant, il a su ramener une ouverture de son combat, une amplitude de sa pensée. Le partage, l'échange, la préservation des diversités, donc de la différence, l'indispensable concert des cultures et des civilisations, l'organisation du donner-recevoir entre toutes les présences, furent pour lui des valeurs tutélaires.

De même, sa connaissance du combat des esclaves dans les Antilles françaises lui a permis de comprendre que c'est grâce à leurs résistances que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a pu, par la première abolition de 1794, atteindre son caractère véritablement universel, c'est-à-dire valable pour toutes et tous. Que c'est aussi par leur révolution du 22 mai 1848 que ces mêmes esclaves ont contribué à sortir l'idée de République de toute partition raciste ou raciale, pour l'installer, des

décennies plus tard, au prix des luttes pour la décolonisation, sur les bases saines de la citoyenneté reconnue pour tous, et surtout de l'égalité reconnue pour tous dans le respect des différences.

On peut rappeler cette phrase d'Aimé Césaire prononcée dans l'hémicycle en 1983, à l'occasion du débat sur le projet de loi de décentralisation déposé à cette date et venant compléter la loi Defferre de 1982 :

« Notre époque, c'est celle de l'identité retrouvée, celle de la différence reconnue, celle de la différence mutuellement consentie et, parce que consentie, surmontable en complémentarité, ce qui rend possibles, je veux l'espérer, une solidarité et une fraternité nouvelles. »

Dès lors, cette égalité de tous les citoyens de la République doit être d'autant plus garantie que les mutations en cours dans le monde exigent que la créativité de tous s'attache à la production d'expériences insoupçonnées, de solutions nouvelles, d'audace renouvelée. La valorisation des différences et des identités doit donc être facilitée afin qu'elle se traduise en initiatives, en projets, en explorations inédites qui participent pleinement de la richesse commune et des élans de l'unité nationale.

Ma proposition de résolution en hommage à Aimé Césaire, en ce 24 juin, est un juste rappel que le développement des sociétés humaines doit et peut se faire dans le respect du pluralisme culturel et des équilibres de la planète ; que toute idée d'humanisme ne saurait se départir d'une inscription plus humble et plus ouverte dans l'ensemble du Vivant ; que la multiplicité des cultures et des civilisations produites par l'espèce humaine constitue une richesse offerte à tous ; que l'unité républicaine peut parfaitement s'accomplir dans la diversité ; enfin, que l'égalité des citoyens de la République demande à se réaliser dans le respect valorisé des différences et des identités.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article premier de la Constitution ;
- ③ Vu l'article 34-1 de la Constitution ;
- ④ Vu la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1^{er} mars 2005 relative à la Charte de l'environnement, rappelant que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;
- ⑤ Vu l'article 136 du Règlement ;
- ⑥ Considérant que les atteintes aux Droits de l'Homme sont souvent fondées sur un refus des différences ;
- ⑦ Considérant le principe d'Égalité comme une valeur fondamentale de la République, auquel il ne saurait être porté atteinte ;
- ⑧ Considérant le niveau de complexité que nous atteignons dans les rapports contemporains entre les cultures, les civilisations, les religions, les individus ;
- ⑨ Considérant que cette complexité nous oblige à prendre davantage en compte les rapports entre les notions d'unité et de diversité ;
- ⑩ Considérant l'importance des équilibres inédits à trouver pour que nos sociétés, désormais imprégnées de cultures plurielles, puissent connaître un meilleur vivre-ensemble ;
- ⑪ Considérant que réaffirmer solennellement le principe de l'Égalité peut libérer les initiatives, stimuler la créativité individuelle et collective, favoriser le respect des différences, des diversités, des opinions et des convictions de chacun, et participer, au total, à un vivre-ensemble national plus ouvert et plus juste ;
- ⑫ Considérant que l'unité dans une diversité parfaitement valorisée, complètement assumée, est au fondement même de la République tout comme aux tréfonds du vivre-ensemble des hommes, des peuples, des cultures et des civilisations ;

- ⑬ Considérant que la République permet une meilleure intégration de la diversité des situations dans son fonctionnement égalitaire ;
- ⑭ Demande :
- ⑮ 1. Que, dans le prolongement de la pensée d’Aimé Césaire, le pluralisme culturel, condition universelle de l’émancipation de l’Homme, soit valorisé de toutes les manières possibles afin que les responsabilités individuelles et collectives soient bien mieux assurées ;
- ⑯ 2. Que la capacité des Départements et Régions d’Outre-mer d’exercer des responsabilités et de prendre des initiatives soit renforcée, sans remise en cause de leur acquis et de leur égalité au sein de la République, pour leur permettre de mener leurs projets à terme et d’assurer leur rayonnement dans une pleine valorisation de leur identité, de leurs singularités et de leurs différences.

